

PARTIE II

LISTE DES FICHES OUTILS

Certains travailleurs sociaux ont eu la gentillesse de nous fournir des explications quelque peu détaillées de certains supports qu'ils utilisent pour leur travail au quotidien. Voici donc 5 fiches outils que nous avons jugées utiles de vous communiquer afin d'en faire profiter votre pratique professionnelle.

Les coordonnées de ceux qui les ont réalisées figurent dans les fiches. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour en apprendre davantage.

Merci à

Séverine Radu de la Régie de Quartier Saint Servais
Au collectif d'associations (*APU Vieux Lille – Oslo – PACT de Lille – etc.*)
Delfine Bauvais de l'association AREAS
Pierre Brus, de l'association un Toit à Soi
Milouda Malki et François Legris du PACT de Lille

CONTENU

<i>Fiche outil n°1</i>	La triple approche : individuelle - communautaire - de groupe
<i>Fiche outil n°2</i>	Contrat de guidance individualisé
<i>Fiche outil n°3</i>	Autodiagnostic du logement : normes de décence et salubrité
<i>Fiche outil n°4</i>	Créer un livre de cuisine pour valoriser les différences de culture
<i>Fiche outil n°5</i>	Atelier de recherche logement



FICHE N°1 : LA TRIPLE APPROCHE (INDIVIDUELLE - COMMUNAUTAIRE - DE GROUPE)

*Fiche réalisée le : 15 novembre 2004 à Saint Servais
Par : Melle Séverine Radu - Médiatrice sociale.
de l'association / organisme : Régie de quartier de Saint Servais..*

Public cible (nombre de personnes) : jeunes de plus de 18 ans inscrits comme demandeurs d'emploi et issus de la société de logement. Maximum 10.

Conditions préalables / environnement : Demandeurs d'emploi, issus de la société de logement ou habitants à proximité immédiat de la société de logement.

Matériel / équipement nécessaires : -

Durée estimée (depuis la mise en place de l'outil, de la méthode): 3 contrats de trois mois renouvelables maximum 1 an.

Aspects légaux et financiers pour la mise en oeuvre de cet outil ou méthode : Arrêté du gouvernement wallon du 25 février 1999, visant les missions et les tâches des régies de quartiers sociales, les conditions d'agrément et les subventions de fonctionnement.

Rôle des intervenants sociaux (et autres acteurs) :

- 1) **Médiateur social :** fonction de négociation, est ce un point de vue intermédiaire entre les exigences de ses partenaires et les attentes des stagiaires, ainsi que les besoins des habitants du quartier.
- 2) **Ouvrier Compagnon :** Référence dans l'exécution des travaux. Il s'insère personnellement dans la réalisation des travaux et des activités avec les stagiaires et les guides dans leur apprentissage.

EXPLICATION DETAILLEE DE CET OUTIL OU METHODE :

Travail Social Individuel : la médiatrice sociale accompagne les stagiaires dans leur quotidien. Elle est un soutien dans l'accomplissement d'activités régulières. Un des objectifs principaux consiste à assurer l'intégration des stagiaires au sein de l'équipe, à assurer un suivi psycho social des stagiaires, à déterminer son orientation professionnelle pour et par le stagiaire, à accompagner les stagiaires dans leur remise en ordre administrative, à favoriser les prises de d'initiatives des stagiaires.

Travail Social de groupe : durant une grande partie de leur temps, les stagiaires vivent en groupe période durant laquelle la personnalité se forge mais aussi se transforme. Les objectifs du travail social du groupe sont :

- La préparation des stagiaires à être amenés à travailler en équipe.
- L'acquisition des outils de citoyenneté.
- La constitution de repères pour le stagiaire.
- La détermination d'un profil professionnel du stagiaire.

Travail social communautaire : par ce travail, on donne une vie au quartier dans lequel la Régie de Quartier est implantée, mais aussi on développe des partenaires divers et multiples en vue de répondre aux besoins des habitants du quartier.

ATOUTS DE LA METHODE, DE L'OUTIL / RESULTATS DEJA OBTENUS :

Travail social individuel :

- Etablir un climat de confiance.
- Offrir un lieu où le stagiaire peut s'exprimer, une écoute.
- Transmettre les informations.
- Permettre de décoder la demande du stagiaire.
- Evaluer le travail, en progrès du stagiaire.
- Déterminer un projet professionnel et de vie

Travail social de groupe :

- Améliorer le bien être social, les condition de vie..
- Permettre aux stagiaires de s'adapter à la société et de devenir acteurs de la société.
- Accompagner les stagiaires dans la détermination de leur profil professionnel.

Travail communautaire :

- Favoriser l'implication des stagiaires dans la vie de quartier.

LIMITES DE LA METHODE, DE L'OUTIL / MISES EN GARDE DIVERSES :

- La coopération du stagiaire est une limite dans le cadre de **l'accompagnement social individuel**.
- En ce qui concerne **l'accompagnement social de groupe**, on signale qu'il faut être attentif à l'émergence de conflits entre les stagiaires. Ces conflits font leur apparition lorsque certains membres du groupe remettent en question leurs objectifs.
- Enfin, pour ce qui est de **l'accompagnement communautaire**, les travailleurs sociaux font le constat d'une certaine lassitude de la part des stagiaires qui finissent par avoir l'impression de perdre leur temps. Ils n'ont plus l'envie de travailler et de s'impliquer dans les diverses activités proposées.

PERSONNES À CONTACTER (COORDONNEES) POUR EN SAVOIR PLUS :

Régie de quartier de Saint Servais
Mme Lescal et Mlle Radu - médiatrices sociales
Plateau D'Hastedon Résidence Hortensia A/D B
5002 Saint Servais - Belgique
Tél/Fax : +32/81/74.18.56

FICHE N°2 : CONTRAT DE GUIDANCE INDIVIDUALISE

Fiche réalisée le : 22 novembre 2004 à Mons

Par : Pierre Brus,

De l'association / organisme : Un Toit à Soi

Public cible (nombre de personnes) : 7 personnes

Conditions préalables / environnement : Etre demandeur du projet – venir de la maison d'accueil des Petits Riens – Etre d'accord d'avoir un accompagnement individualisé.

Matériel / équipement nécessaires : Mettre à disposition un studio qui servira de laboratoire d'expériences + 1 contrat de guidance – ligne d'urgence 24H sur 24H – loyer en fonction des revenus / épargne locative mise mensuellement par l'association.

Durée estimée : bilan tous les 6 mois renouvelables.

Aspects légaux et financiers pour la mise en oeuvre de cet outil ou méthode : néant

Rôle des intervenants sociaux (et autres acteurs) : Présence d'un éducateur sur place ; son rôle est d'être le catalyseur du projet du résident – être la personne de confiance – parrainage individuel – l'éducateur doit servir de dispatcheur – une personne oriente vers les services d'aide extérieure.

EXPLICATION DETAILLEE DE CET OUTIL OU METHODE : Contrat de guidance en annexe

ATOUTS DE LA METHODE, DE L'OUTIL / RESULTATS DEJA OBTENUS : La présence quotidienne de l'éducateur sur place, permet une relation privilégiée, une observation journalière, des petites choses de la vie. Ca permet souvent de travailler avec les personnes les problèmes de fond. C'est par petites touches qu'on peut faire évoluer, changer la façon de faire des résidents, rarement par de grands changements.

LIMITES DE LA METHODE, DE L'OUTIL / MISES EN GARDE DIVERSES : A contrario je dirai que quand les choses dérapent, peut être est il moins facile de prendre le recul parfois nécessaire dans ce genre de situation.

PERSONNE A CONTACTER (COORDONNEES) POUR EN SAVOIR PLUS :

Maison des Petits Riens asbl
Rue Nothomb 46
1040 Bruxelles
Tél : 02/644.46.60
Fax : 02/644.46.61
Contact : Pierre Brus
Mail : untoitasoimaison46@skynet.be

**Contrat de guidance personnalisé
pour la mise à disposition d'un appartement de transit**

Entre d'une part : l'asbl Maison des Petits Riens dont le siège social est à Ixelles, rue Américaine 101
Représentée par Monsieur XXXX, ci-après dénommée 'l'association'

Et d'autre part : Monsieur, Madame YYYY
Domicilié(e) à
ci-après dénommé(e) 'le résident'

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'association conclut avec le résident un contrat de guidance individualisé et régulier, avec la collaboration du travailleur social, (projet de guidance accompagné), raison pour laquelle le résident est admis à loger dans un appartement mis à sa disposition de façon temporaire par l'association et à jouir de l'usage des communs et du mobilier.

Appartement n° Sis à Etterbeek, rue Nothomb 46, appartement conçu pour être habité par une seule personne.

Article 2

Une garantie de bonne fin d'exécution du contrat, fixée à 300 € sera versée soit à la signature de la présente, soit par paiements échelonnés.

Les clefs seront remises contre une garantie de 55 €.

Ces montants seront restitués à la fin du contrat. Il pourra être conservé tout ou partie de la garantie en cas de dégâts à l'appartement mis à disposition.

Article 3

La guidance d'une durée de six mois renouvelable, débutant le, porte sur différents domaines de la vie courante : emploi – administratif – logement – relations – budget – alimentation – santé – hygiène – activités journalières. Ceux-ci sont détaillés plus précisément avec chaque résident. Ce contrat de guidance pourra être prolongé par période de six mois. Ceci sera décidé par l'association, à la suite du bilan qui sera établi, avec le travailleur social, tous les six ou douze mois.

Article 4

Afin d'assurer cette guidance individualisée, le travailleur social garantit que le résident peut faire appel à lui pour l'accompagnement pratique et psychosocial. Il répondra pour autant que ses possibilités le permettent.

Le responsable désigné pour la guidance est Monsieur ZZZZ.

Article 5

Le travailleur social sera présent ou joignable par le résident en fonction de l'horaire affiché dans la maison.

Il est convenu que le résident rencontre le travailleur social au bureau du service ou au domicile du résident.

Article 6

En dehors des heures de présence du travailleur social et uniquement en cas d'urgence (voir note jointe), l'emploi d'un numéro de téléphone d'urgence permettra d'entrer en contact avec une personne du projet de guidance.

Article 7

Les services mis à la disposition du résident sont payants (à l'exception du suivi psychosocial) sur base d'un montant de € par mois, en ce compris la mise à disposition de l'appartement pour lequel un état des lieux est établi avant le début du présent contrat. Ce montant est indexé annuellement, au 1^{er} janvier, conformément à l'indice des prix à la consommation.

Cette somme sera payée au plus tard le 15 de chaque mois, soit en liquide contre reçu, soit par versement au compte n° De l'association.

Une partie de cette somme, à savoir 65 €, sera capitalisée sur un compte de l'association.

Ce capital sera intégralement versé au résident à la fin du présent contrat, à condition qu'il ne reste redevable d'aucune somme vis-à-vis de l'asbl 'Maison des Petits Riens'.

Après deux rappels écrits, le non paiement des services mis à la disposition du résident ou le non respect de l'apurement de la dette entraînera, de fait, la fin du contrat de guidance personnalisé et de la mise à disposition de l'appartement.

Article 8

Le résident s'engage :

- A respecter le règlement d'ordre intérieur ci-annexé,
- A être occupé de façon active pendant la journée,
- A respecter les rendez-vous de façon formelle,
- A être présent à la réunion des résidents organisée par le travailleur social,
- A respecter les accords passés entre lui et le travailleur social,
- A informer les travailleur social des démarches entreprises,
- A accepter, si nécessaire, le suivi budgétaire (compte à la Maison – argent à la semaine – au jour – etc.),
- A ne pas abuser de boissons alcoolisées.

Article 9

Il peut être mis fin au contrat :

1. par chacune des parties moyennant un préavis d'un mois,
2. par l'association, et sans délai, en cas de :
 - manquement grave de la part du résident au présent contrat ou au règlement d'ordre intérieur signé en même temps que le contrat,
 - refus de la part du résident de l'accompagnement et des rendez-vous fixés.

Fait en deux exemplaires à Etterbeek, le

Pour l'association,

Le président,

**FICHE N°3 : AUTODIAGNOSTIC DU LOGEMENT
(normes de décence et de salubrité du logement)**

Fiche réalisée le : 25 novembre 2004

Par : collectif d'associations (APU Vieux Lille – Oslo – PACT de Lille – etc.)

De l'association / organisme : contact = PACT de Lille

Public cible (nombre de personnes) : personne qui veut évaluer la salubrité de son logement – fiche à remplir par le ménage locataire.

Conditions préalables / environnement : néant

Matériel / équipement nécessaires : Fiche d'autodiagnostic ci-jointe à remplir.

Durée estimée : 2 heures

Aspects légaux et financiers pour la mise en oeuvre de cet outil ou méthode : outil basé sur la vulgarisation de droit et de réglementation en vigueur.

Rôle des intervenants sociaux (et autres acteurs) : ils accompagnent la démarche d'apprentissage à l'auto diagnostic.

EXPLICATION DETAILLEE DE CET OUTIL OU METHODE : fiche d'autodiagnostic en annexe.

ATOUTS DE LA METHODE, DE L'OUTIL / RESULTATS DEJA OBTENUS : apprentissage d'habitants à l'autodiagnostic / appréhender les notions d'insalubrité.

LIMITES DE LA METHODE, DE L'OUTIL / MISES EN GARDE DIVERSES : Nécessité d'accompagner l'habitant pour compléter l'outil – Besoin d'avoir du temps.

PERSONNE A CONTACTER (COORDONNEES) POUR EN SAVOIR PLUS :

**PACT DE LILLE
(Antenne Est)
François Legris ou Milouda Malki
20/501 rue de Flers
59800 Lille
France
Tél : +33/320.33.39.34
Fax : +33/320.04.35.12
Mail : francois.legris@pact-lille.fr**

Fiche d'autodiagnostic
Sur les normes de décence et de salubrité du logement

**Le logement que vous louez
ou souhaitez louer est-il habitable ?**

Cette fiche va vous permettre de savoir si le logement que vous louez ou souhaitez louer présente **des normes de décence et de salubrité** vous permettant de vivre confortablement sans risque pour votre santé et celle de votre famille.

Date de l'établissement de la fiche

Fiche remplie par le locataire oui non Accompagné de :

NOM et prénom

Nombre de personnes devant occuper le logement : Nombre d'adultes

Nombre d'enfants Fille(s).....

Age :.....

Garçon(s).....Age :.....

Nombre d'animaux..... Lesquels

LE LOGEMENT VISITE

Adresse

N°..... Rue Ville Etage.....

Chambre meublée Studio Appartement Maison

Nombre de pièce(s)

Mode de : GAZ EDF PETROLE CHARBON
chauffage ⇨ Voir aération ⇨ Voir isolation ⇨ Production humidité ⇨ Voir aération

Date de construction de l'immeuble (avant ou après 1948) :

Propriétaire : Nom ; Adresse..... ; Tél :

Agence immobilière :

Nom ; Adresse ; Tél :

Si vous êtes déjà locataire de ce logement, date d'entrée dans les lieux :

Fiche déclarative à remplir par le ménage locataire

LES QUESTIONS

Vérifier les points suivants dans les logements visités.
Répondez à toutes les questions

Ce document n'a pas la valeur d'un contrôle technique.
Il est établi sur les déclarations du locataire.

ETAT GENERAL	Cochez	Textes de réf officiels
1. Les murs, plafonds et portes intérieurs sont-ils en bon état ? <i>(pas d'auréoles, de taches noires, de peintures écaillées)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-8 ; RSD art 33 ; D87 art 1erF3-4 ; D de décence SRU art 2.1
2. Constatez-vous que les murs sont secs, sans traces d'humidité ? <i>(pas de traces d'infiltration dans les angles, pas de fuites de canalisations, de toiture...)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-8 ; RSD art 33 et 32 ; D de décence SRU art 2.1
3. Les planchers sont-ils stables et solides ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	D 87 art 1 ^{er} F 3-4 RSD art 33
4. Les fenêtres sont-elles en bon état et s'ouvrent-elles facilement ? <i>(pas de peintures cloquées, abîmées, traces noires sous les fenêtres)</i> Pièces visées	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 33 D de décence SRU art 21
5. Les appareils de chauffage et les tuyaux d'évacuation sont-ils entretenus, en bon état, ramonés ? <i>(obligation du locataire)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 31-1 D 87 art 1 ^{er} e D de décence art 2-4
6. La pièce où est raccordé un chauffe-eau à gaz possède-t-elle une grille d'aération en haut et en bas, donnant sur l'extérieur ? <i>(si pas de chauffe-eau, répondre oui)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 53 et svt D de décence art 2-5
7. Les balcons et garde corps, escaliers, mezzanine, rampes, sont-ils solides et en bon état ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-15 ; RSD art 33 ; D de décence art 2-2
8. L'installation électrique paraît-elle en bon état ? <i>(pas de fils apparents, dénudés)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 51 ; D de décence 2.4 ; D87 art. 1 ^{er} e

PIECES DE VIE : CHAMBRES - SEJOUR - SALON - SALLE A MANGER	Cochez	Textes de réf officiels
9. Constatez-vous que les murs sont secs, sans trace d'humidité ? (pas de taches noires sur les murs)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-8 ; RSD art 33 ; D décence SRU art 2.1
10. La pièce principale fait-elle au moins 9 M2 et les autres pièces de vie font-elles au moins 7 M2 (multipliez la longueur (L) par la largeur (l) de la pièce)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	D87 art 1 ^{er} f3-4 RSD art. 40,3 D de décence art 4 D 87 art 1 ^{er} a
11. Toutes les pièces de vie (chambre, séjour, salon, salle à manger) ont-elles au moins une fenêtre qui s'ouvre vers l'extérieur ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-10 ; RSD art 40.1 ; D 87 art 1 ^{er} b ; D de décence art 2.5
12. Toutes les pièces de vie ont-elles une hauteur d'au moins 2 M 20 ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 40,4 ; D 87 art. 1 ^{er} a § 2 ; D décence art 2.5
13. Pouvez-vous lire ce document sans allumer la lumière ? (par temps clair, la journée)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 40,2 ; D. de décence art 2,6 ; D 87 art 1 ^{er} b
14. Y a-t-il au moins un chauffage qui fonctionne ? (avec essai : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-6 ; RSD art 40 ; D87 art 1 ^{er} e ; D décence art 3,6
15. Y a-t-il au moins une prise électrique dans chaque pièce, permettant le fonctionnement d'appareils ménagers et de chauffage ? Pièces visées :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-6 ; D de décence art 3,6 ; D 87 art 1 ^{er} e

PIECES DE SERVICES : CUISINE OU COIN CUISINE (collective <input type="checkbox"/> ou individuelle <input type="checkbox"/>)	Cochez	Textes de réf officiels
16. Y a-t-il un évier donnant de l'eau froide dans la cuisine ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 40 ; D 87 art 1c ; D décence art 3-4 ; CCH art R 111-3 a et d
17. L'évier fonctionne-t-il correctement ? (Y a-t-il de l'eau chaude, l'eau coule-t-elle normalement lorsqu'on ouvre le robinet et n'y a-t-il pas de mauvaise odeur ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 43 ; D 87 art 1 ^{er} c ; D décence art 3-2 et 3-3 et 4
18. Constatez-vous que les murs sont secs, sans trace d'humidité ? (pas de traces d'infiltrations dans les angles,	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	CCH R111-8 ; RSD

pas de fuite de canalisations)		art 33 ; D de décence SRU art 2.1 ; D 87 art 1 ^{er} f 3-4
19. Y a-t-il la possibilité d'installer un appareil de cuisson ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	D.87 art 1 ^{er} 1c ; D décence art 3,4 ; CCH art R 111-3d
20. Y a-t-il des grilles d'aération en haut et en bas de la cuisine ou un appareil de ventilation en état de marche ? (placez une feuille de papier toilette sur l'aération haute de la toilette ; si elle tient seule, l'aération fonctionne)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 40,1 ; D décence art 2-5 ; D87 art 1 ^{er} b

PIECES DE SERVICES : SALLE DE BAINS ET WC (collective <input type="checkbox"/> ou individuelle <input type="checkbox"/>)	Cochez	Textes de réf officiels
21. Les WC sont-ils situés à l'intérieur du logement ou de l'immeuble ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD 40 ; D décence art 3,5 ; CCH art R111-3c ; D87 art 1 ^{er} -d
22. Les WC sont-ils séparés par deux portes de la cuisine et de la pièce où vous prenez vos repas ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 45 ; D87 art 1 ^{er} -d ; D décence art 3,5 ; CCH art R111-3c
23. Les WC ont-ils une chasse d'eau en bon état de marche ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 46 ; D87 art 1 ^{er} -d
24. Y a-t-il une grille d'aération en haut dans les WC ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 40,1
25. Y a-t-il de l'eau froide et chaude dans la salle de bains ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	D87 art 1 ^{er} d ; D de décence art 3,5 ; CCH art R111-6
26. le lavabo fonctionne-t-il correctement ? (Y a-t-il de l'eau chaude, l'eau coule-t-elle lorsqu'on ouvre le robinet et n'y a-t-il pas de mauvaise odeur)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RSD art 43 ; D87 art 1 ^{er} c ; D de décence art 3-2
27. Y a-t-il une grille d'aération en haut ou un appareil de ventilation en état de marche dans la salle de bains ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	D de décence art 3-3 et 3-4 ; D 87 art 1 ^{er} b ; CCH R111-3

<p>28. Constatez-vous que les murs sont secs, sans trace d'humidité ? <i>(pas de traces d'infiltrations dans les angles, pas de fuites de canalisation)</i></p>	<p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>CCH R111-8 ; RSD art 33 ; D de décence art 2.1 ; D87 art 1^{er} f 3-4</p>
<p>29. Y a-t-il une douche ou une baignoire ?</p>	<p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>	<p>CCH art R111-3 b ; D87 art 1^{er} d ; D de décence art 3,5</p>

Si les critères en gras ne sont pas tous réunis, vous pouvez envoyer ou déposer cette fiche auprès de votre mairie ou service d'hygiène de votre commune qui se déplacera chez vous. L'absence de ces critères entraîne un refus des aides financières proposées par le fonds de solidarités logement (aides à l'accès et au maintien).

A court et moyen terme, votre logement sera invivable et dangereux pour votre santé et celle de votre famille. Pour les autres critères, les aides pourront être suspendues en attendant que les travaux de remise aux normes soient demandés ou effectués.

Soyez vigilants et exigeants quant aux questions se rapportant à l'humidité et aux aérations, le service d'hygiène ou la mairie peut constater ces manques. Dans tous les cas, rapprochez-vous d'une association de défense des locataires qui vous informera sur vos droits.

FICHE N°4 : CRÉER UN LIVRE DE CUISINE
Pour valoriser les différences de culture

Fiche réalisée le : 24 mars 2005

Par : Delphine Bauvais

De l'association / organisme : AREAS – Gens du voyage

Public cible (nombre de personnes) : personnes d'origine étrangères

Conditions préalables / environnement : non spécifié

Matériel / équipement nécessaires : non spécifié

Durée estimée : 2 H par semaine durant 5 mois

Aspects légaux et financiers pour la mise en oeuvre de cet outil ou méthode : néant

Rôle des intervenants sociaux (et autres acteurs) : non spécifié

EXPLICATION DETAILLEE DE CET OUTIL OU METHODE :

I. CONTEXTE

La création d'un livret de cuisine tsigane a pu émerger grâce à la participation de femmes et hommes tsiganes aussi bien sur les terrains de stationnement qu'au sein d'un centre de formation. Cette action collective a regroupé un public adulte et jeune toutes ethnies confondues.

L'aboutissement de ce projet d'abord concrétisé par un recueil de recettes traditionnelles auprès de femmes tsiganes sur les terrains officiels et sauvages. Cette expérience s'est ponctuée d'anecdotes plus ou moins épiques.

Dans la culture tsigane, le partage de traditions et de savoirs-faire communs reste essentiel à une dynamique collective propre à cette population. La cuisine en est un des vecteurs.

Dans un second temps, ce recueil de recettes fut illustré par un travail mené avec une plasticienne au sein d'un centre de formation accueillant une quinzaine de tsiganes. Cet atelier a permis par sa mixité une **valorisation des rôles de chacun, quel que soit son ethnie ou son sexe.**

La condition pour participer à cette action est basée sur une démarche volontaire et un souhait d'illustrer un recueil de cuisine tsigane quelle que soit la forme de cette participation (recueil de recettes, d'anecdotes, participation à l'atelier d'arts plastiques...)

II. METHODE

La réalisation de ce livret de cuisine s'est effectuée raison d'une fois par semaine durant deux heures pendant 5 mois. En ce qui concerne la topographie de la salle de formation, les tables étaient jointes afin d'obtenir une forme rectangulaire, que tous soient en vis-à-vis.

L'objectif formalisé de ce travail s'appuie dans un premier temps sur un aspect culturel. En effet, la réalisation d'un livret de cuisine tsigane a permis de faire découvrir ou redécouvrir un versant de leur culture et de valoriser leur savoir-faire et leur savoir être (perte d'identité culturelle et professionnelle, perte des vieux métiers, conditions de plus en plus difficiles,...)

Dans un second temps, tout ce travail a permis et permet encore aujourd'hui une expression singulière des sentiments et compétences de chacun par les arts plastiques et visuels, par un travail sur les couleurs, les lettres, les formes et les mots. Tout cela a amené le groupe à prendre du plaisir, à découvrir de nouvelles techniques, à se relaxer, se détendre.

Enfin, de façon plus généraliste, toute cette action collective a amené des hommes et des femmes d'ethnies différentes à réaliser ensemble, avec les mêmes données, un seul et même projet.

La méthode utilisée, qui a permis un passage d'une dynamique individuelle à une dynamique collective, s'est formalisée par l'évocation de souvenirs de recettes individuelles à la création d'une œuvre collective. Aboutissement d'un projet collectif basé sur des expériences individuelles.

La mise en valeur du recueil des travaux de chacun a pu mettre en exergue la richesse du groupe et l'importance d'une telle action collective.

Cette dynamique d'accompagnement s'est organisée par la participation de trois professionnels :

Un membre de l'AREAS s'est tout d'abord penché sur le recueil de recettes et de souvenirs. Dans un second temps, un travail en partenariat entre trois professionnels a permis à chacun de mettre à profit ses compétences et d'offrir aux tsiganes repères et structuration.

Une plasticienne s'est occupée de l'aspect technique, pratique et ludique de l'illustration du recueil.

Le formateur a effectué un travail sur les objectifs parallèles telles que l'acquisition des savoirs de base, alphabétisation.

Enfin, le **professionnel de l'AREAS** a quant à lui œuvré à la régulation et à la cohésion du groupe. Il a pu amener le groupe à l'évocation de souvenirs et de traditions de par sa connaissance de la population.

Un suivi collectif s'est effectué tout au long de la formation. Cette action a permis la valorisation et l'appropriation pour chacun du projet réalisé et abouti.

Le passage d'une relation d'assisté à une relation d'acteur s'est principalement traduit durant l'atelier d'arts plastiques et de réécriture des recettes. D'une réécriture ou d'un recopiage, chacun a pu durant le temps de la formation acquérir un certain nombre de savoirs et de pratiques pour aboutir individuellement à sa propre création.

Chacun a pu valoriser aux yeux du groupe ses propres connaissances, sa propre culture et ses compétences manuelles et artistiques afin de produire une œuvre collective basée sur l'interculturalité et sur la transmission de savoir-faire et être.

III. OUTILS

- **REGLEMENT COLLECTIF :**
 - * Respect du temps de parole de chacun,
 - Respect à l'évocation de souvenirs,
 - Respect du fonctionnement interne au centre de formation (horaires, intervenants, lieu,...)
 - Respect du matériel mis à disposition dans le cadre des séances d'arts plastiques.
- **OUTILS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU GROUPE :** Bouche à oreille sur les terrains, évocation des souvenirs ou des recettes au sein d'une caravane avec les membres d'un groupe familial.
- **LE LIEU** de cet atelier d'illustration était ouvert, lumineux et chacun pouvait être vu par les autres.

ATOUTS DE LA METHODE, DE L'OUTIL / RESULTATS DEJA OBTENUS :

Cette action collective basée selon différentes étapes de création d'un livre de recettes tsiganes a permis dans un premier temps un travail sur la valorisation des compétences de chacun individu au sein même d'un groupe. La notion même de groupe inclut un certain nombre de règles à respecter, notamment l'autre dans son identité et dans sa différence.

Ce travail a offert la possibilité à chacun de faire partager aux autres ses souvenirs, ses anecdotes et ses connaissances culinaires. L'illustration de ce livret s'est quant à elle orientée vers l'expression plastique, visuelle et artistique de chacun. Les tsiganes participant à cet atelier ont pu le découvrir.

LIMITES DE LA METHODE, DE L'OUTIL / MISES EN GARDE DIVERSES :

La question des moyens pour réaliser ce type d'activité... Etant toujours dans l'attente d'une subvention extérieure, nous dit-on... en mars 2005.

Cette subvention permettrait la publication de ce recueil de recettes tsiganes afin de valoriser, par cette action collective, une culture, une entité et une richesse trop souvent méconnue ou empreinte de représentations.

PERSONNE A CONTACTER (COORDONNEES) POUR EN SAVOIR PLUS :

Delphine Beauvais
AREAS Gens du Voyage
5 rue Magenta BP 74
59006 Lille Cedex
FRANCE

Tél : +33/3/20.54.14.02

Fax : +33/3/20.63.94.62

Mail :

areas.dbeauvais@orange.fr

FICHE N°5 : ATELIER DE RECHERCHE LOGEMENT

Détail des actions et suivi des actions menées

*Fiche réalisée le : 30 septembre 2004
Par : François Legris – Milouda Malki
De l'association / organisme : PACT de Lille*

Public cible (nombre de personnes) : toutes les personnes en recherche de logements qui privilégient la piste des bailleurs privés. Ce sont des personnes qui sont orientées par les agents de l'Atelier Logement, mais il arrive que les partenaires orientent les familles vers l'Atelier de Recherche Logement.

Le public accueilli est principalement composé de personnes isolées (le plus souvent des hommes, et plus rarement des femmes seules avec enfants et des couples avec ou sans enfants).
Le groupe est généralement constitué de 6 à 10 personnes.

Conditions préalables / environnement : l'Atelier de Recherche Logement se veut être un lieu où l'on aide les personnes à lutter contre ces a priori, à inverser la tendance. Les personnes constituant le public cible sont déjà dans une démarche active de recherche logement, mais elles ont besoin d'un soutien, d'une information spécifique et de relations avec des personnes vivant dans la même situation.

Matériel / équipement nécessaires : local de rencontre, ordinateur portable, téléphone, document diverses ('comment se loger quand on est jeune ?' – 'adaptation du logement aux personnes handicapées' – etc.), petites annonces triées sur Internet, petites annonces journaux, classeur à consulter sur place avec différents thèmes tels que : 'qu'est-ce qu'un bail ?' « qu'est-ce qu'un état des lieux ? », un plan de la métropole lilloise.

Durée estimée : 2 et ½ chaque semaine pour les groupes, mais il existe également un suivi individuel et des actions de communication.

Aspects légaux et financiers pour la mise en oeuvre de cet outil ou méthode : outil / démarche qui répond aux orientations / loi de cohésion sociale sur le concept de développement social et d'habitant acteur ainsi que sur les politiques sociales sur lesquelles l'intervention du PACT se base.

Rôle des intervenants sociaux (et autres acteurs) :

- Aide et soutien aux démarches actives de recherche logement ;
- Recherche active de logements. Optimiser et recenser l'offre par des actions de prospection auprès des agences immobilières, etc. Répertoire des locations, les prix de loyer, etc. ;
- Action de mobilisation, de dynamisation des familles (actions collectives) pour les rendre actrices de leurs propres démarches (passer d'une logique 'd'attente' à une logique 'd'acteur') – travail sur le comportement des familles ;
- Favoriser les actions collectives en s'appuyant sur les capacités des personnes (création d'une brochure et autres supports d'information) ;
- Développer une relation partenariale avec les propriétaires privés et publics.

EXPLICATION DETAILLEE DE CET OUTIL OU METHODE :

Un Atelier de Recherche Logement décline son action sur 3 axes :

1. **Un atelier collectif** qui permet d'organiser des séances (petits groupes de 6 à 10 personnes durant 2 H et ½) autour de prospections logement dans le parc privé (par le biais de l'outil Internet, du minitel, des journaux locaux,...).
 - Recherche d'annonces
 - Sensibilisation à la lecture technique d'une annonce
 - Simulations d'appels téléphoniques
 - Simulations d'entretiens liés à une visite de logements
2. **Un suivi individuel d'accompagnement** qui vient se greffer au travail collectif. On y réalise la constitution de dossiers bailleurs publics, dossiers pour obtenir des primes (aide à l'installation – garantie loyer ...), voire de suivis spécialisés pour des personnes ayant des difficultés spécifiques (expression orale, autonomie,...)
3. **Des actions de communication.** Il s'agit de mettre à profit des temps pour communiquer sur un thème précis (le bail, la caution, l'état des lieux).

En annexes :

- Détail des actions sous forme de fiches
- Gestion administrative des dossiers traités

ATOUTS DE LA METHODE, DE L'OUTIL / RESULTATS DEJA OBTENUS :

En 2003, 118 personnes avaient été touchées par cette action et cela a débouché sur 26 relogements. Mais il est parfois difficile de quantifier avec précision les personnes ayant accédé à un logement car celles-ci n'informent pas toujours du résultat.

LIMITES DE LA METHODE, DE L'OUTIL / MISES EN GARDE DIVERSES :

PERSONNE A CONTACTER (COORDONNEES) POUR EN SAVOIR PLUS :

PACT DE LILLE
(Antenne Est)
François Legris ou Milouda Malki
20/501 rue de Flers
59800 Lille
France
Tél : +33/320.33.39.34
Fax : +33/320.04.35.12
Mail : francois.legris@pact-lille.fr

Annexe 1 : Fiche détails des actions
En lien avec l'Atelier de Recherche Logement

FICHE ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Présentation de l'atelier de recherche de logement autour d'un café dans la convivialité :

- Présentation des animateurs/trices de l'atelier
- Horaire d'ouverture de l'atelier
- Les entretiens individuels (fiche de renseignement)
- Les entretiens collectifs
- Comment sélectionner une annonce (éviter les pièges)
- Se préparer à l'entretien téléphonique (comment se présenter, se valoriser auprès des propriétaires, faire de ses handicaps des atouts)
- Se préparer à la visite d'un logement et à un entretien direct avec le propriétaire
- Fin de séance collective (les difficultés rencontrées, les points positifs, motiver les participants afin qu'ils ne se découragent pas et continuent à être acteurs de leurs recherches en dehors de l'atelier)

FICHE ACTIONS COLLECTIVES

Une fois par mois, une séance de 3 heures est organisée autour d'un thème. Ces thèmes s'articulent autour de la problématique liée au logement. Ils répondent à une demande exprimée par les participants ainsi qu'à leurs besoins. Le groupe est constitué d'une dizaine de personnes environ.

Thèmes étudiés :

- Qu'est-ce qu'un bail ?
- Qu'est-ce qu'un état des lieux ?
- Comment éviter les pièges de propriétaires peu scrupuleux ?
- Connaître les différents types de location (logements sociaux, privés,...)
- Les aides financières pour un accès au logement
- Les charges locatives

- Les droits et devoirs des locataires (les réparations,...)
- Les expulsions
- Les aides juridictionnelles (pourquoi et comment ?)

Ces séances permettent une ouverture pour les participants vers l'école des consommateurs qui offre les mêmes échanges sur des thèmes plus variés (santé, culture,...)

COMMENT SELECTIONNER UNE ANNONCE ?

Les annonces sont repérées dans différents journaux tels que XXX et sur les sites Internet. On informe les participants de bien sélectionner leurs annonces selon les critères suivants :

- Eviter les agences qui vendent des listes non fiables
- Le type de logement recherché
- Le loyer
- La surface du logement
- Les charges
- La caution
- Le lieu recherché

L'ENTRETIEN TELEPHONIQUE

- Préparer le matériel (stylo, papier, numéros de téléphone,...)
- Se préparer psychologiquement à l'appel
- Garder son sang froid tout au long de l'entretien
- Avoir un langage posé (être le plus clair possible)
- Se valoriser (faire de ses handicaps un atout)

**Annexe 2 : Renseignements administratifs
En lien avec l'Atelier de Recherche Logement**

N° Dossier : Le :
 Nom : Prénom : Nationalité :
 Date et lieu de naissance : Tél :
 Adresse au moment de la demande :

Composition de la famille :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Prof. Actuelle	Type de ressources	Montant

Demande :

Type de logement recherché :

Montant du loyer envisageable : estimation APL/AL :

Avez-vous une garantie ? OUI NON Si oui, laquelle ?

Démarches effectuées auprès des bailleurs :

LMH - CUDL	CMH	PARTENORD	S.R.C.J.	SIA	AUTRES
Date :					
N° :					
Résultat :					

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Relogement dans le public (organisme) :

Date :

Adresse :

.....
.....

Type de garantie :

.....

Relogement privé : Définitif Temporaire Raisons :

Date :

Adresse :

.....
.....

Type de garantie :

Aide à la caution :

Type de logement :

Montant du loyer : APL/AL :

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les auteurs



Solidarités Nouvelles

Rue Léopold 36 A
6000 Charleroi - Belgique
Tél : +32/71/30.36.77
Mail : sn.praile@skynet.be



RELOGEAS

Rue de Monceau Fontaine 42/11
6031 Monceau-sur-Sambre - Belgique
Tél : +32/71/31.40.07
Mail : ancat_rizzo@hotmail.com



CAL PACT de Lille
Antenne de Fives
20/501 rue de Flers
Tél : 03.20.33.39.34 fax : 03.20.04.35.12
E-Mail : PACT.LILLE@wanadoo.fr

PACT de Lille

20/501 rue de Flers
59800 Lille - France
Tél : +33/320/33.39.34
Mail : milouda.malki@pact-lille.fr



Habitat et Participation

Place des Peintres 1/004
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
Tel. +32/10 45 06 04
hep@tvcablenet.be

Juin 2007

Ce projet a été réalisé dans le cadre du programme européen INTERREG



Avec le soutien actif Du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – Programme INTERREG III ; Du Conseil Régional Nord Pas de Calais, de la Communauté urbaine Lille Métropole et du Conseil Général ; De la Région wallonne, Ministère du Logement, des Transports et du Développement territorial ; Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.

